

3/ 4°) Création de services urbains de transports en commun par autobus

Le MAIRE. - Lors de la dernière séance il a été question de création d'un service d'autobus à Saint-Denis.

Je crois que cette question n'a pas été très bien comprise d'après le grand nombre de communications téléphoniques auxquelles j'ai dû répondre.

Je précise que le Conseil Municipal a décidé la création d'un Service d'autobus à l'intérieur du périmètre urbain étendu de manière que les Camélias, Belle-Pierre, les Deux Canons, ^{et la Petite Ile} soient également desservis.

Ce service serait concédé suivant un cahier des charges qui sera établi et le Conseil Municipal fixera les itinéraires qui doivent être empruntés et contrôlera les tarifs.

Il est également nécessaire que les véhicules soient neufs et les carrosseries confortables.

C'est simplement une mise au point que je voulais faire.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire déclare close la première session ordinaire de 1964 et lève la séance à 17 H.50'./.

Le Maire,